

Taux d'intérêt utilisé pour déterminer la valeur actuelle de coûts et de bénéfices futurs.

Remarque : Les taux d'actualisation (de 3 % à 5 %, par exemple) sont habituellement basés sur les taux d'emprunts d'État³

(bons du Trésor à trois mois, par exemple) ou les taux d'intérêt offerts sur le marché pour une échéance équivalente à la période où l'intervention ou le programme est évalué.

Syn. : coût de renonciation de l'investissement en capital (n.m.).